

SAS SITTI

au capital de 110 000 euros - 439 082 132 RCS Tours- TVA intracommunautaire FR 85 439 082 132
Rue Emile Dewoitine - ZA Papillons 37210 PARCAY-MESLAY tel 33 (0) 820 820 914 - fax 33 (0)2 47 86 04 14 e-mail : contact@sitti.fr - site : www.sitti.fr

CLIENT:

Forme juridique : SA SARL AP autre :

Nom/raison sociale :

Domicile ou siège social :

N° SIRET :N° TVA Intracommunautaire :

Téléphone :Fax :

Nom et qualité du représentant :

Cachet commercial : (du client)

DESCRIPTION		PRIX HT
<input checked="" type="checkbox"/>	Mise à disposition d'un site web , comprenant : <input type="checkbox"/> 1 charte graphique <input type="checkbox"/> catalogue simple <input type="checkbox"/> clip vidéo / reportage <input type="checkbox"/> 1 à 7 pages web <input type="checkbox"/> catalogue avec panier <input type="checkbox"/> newsletter <input type="checkbox"/> pages additionnelles : <input type="checkbox"/> vente en ligne <input type="checkbox"/> importation automatisée de données <input type="checkbox"/> module de Mise à jour : <input type="checkbox"/> espace client <input type="checkbox"/> passerelle <input type="checkbox"/> Autre(s) élément(s) : Droits de propriété intellectuelle consentis sur le site web : Licence d'utilisation d'une durée indivisible et irrévocable par défaut de 48 mois ou de : mois	
<input checked="" type="checkbox"/>	Hébergement du site , comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • hébergement du site visé ci-avant • création et gestion d'un nom de domaine (selon propositions figurant au Dossier de création) • OU reprise et gestion du nom de domaine dont le Client est titulaire : • mises à jour trimestrielles du contenu du site par SITTI à la demande du Client • 3 adresses de courrier électronique personnalisées sur le modèle « <i>nomducontact@nomdedomaine.com</i> » • soumission au référencement du site • hotline pour une durée indivisible et irrévocable identique à celle déterminée ci-avant pour la licence d'utilisation du site web.	
PRIX MENSUALISE HT (règlement total échelonné sur la durée de la licence et de l'hébergement)		€ HT / mois
DONT TVA A 19,6%		€ / mois
PRIX MENSUALISE TTC (règlement total échelonné sur la durée de la licence et de l'hébergement)		€ TTC / mois

Le Client reconnaît à SITTI la possibilité de soumettre aux partenaires de son choix (notamment les Sociétés PARFIP France, LOCAM, ou KARMEN Development), au nom et pour le compte du Client, une demande de location financière portant sur tout ou partie des biens figurant aux conditions particulières, susceptibles de se prêter à ce mode de financement

les frais d'adhésion et d'installation font l'objet d'une facturation spécifique et sont perçus en une seule fois en début de contrat :

TOTAL FRAIS HT :€ (frais adhésion/ frais d'installation) Dont TVA 19.6% :€ € TTC

<input type="checkbox"/>	Formation professionnelle : Nombre de stagiaires :	
	PRIX HT :€ Dont TVA 19.6% :€ € TTC	

Les présentes conditions particulières signées par le Client et confirmées par SITTI, ses annexes lorsqu'elles existent, ainsi que les stipulations applicables des Conditions générales contiennent tous les engagements des parties l'une à l'égard de l'autre. Ils remplacent et annulent toutes correspondances, propositions ou accords de principe antérieurs ayant trait à la même opération. Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les Conditions générales de la Société SITTI, pour se les être vu remettre ou les avoir consultées sur le site de la SCP BOUGET-LAUNAY-SERREAU-KUBAS (www.), Huissiers de Justice à Tours, auprès de laquelle elles ont été déposées au rang des minutes. **Tous les Contrats conclus entre le Client et SITTI sont soumis, dans leur formation comme leur exécution, aux règles de l'Ordre juridique français. Tout litige en découlant, qu'il soit relatif à leur validité, à leur interprétation ou leur exécution, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Tours, à moins qu'il ne soit soumis par l'intervention volontaire ou forcée de SITTI à une instance en cours, la juridiction saisie demeurant en ce cas compétente pour le tout.**

Fait en trois exemplaires originaux, le

<u>Pour SITTI :</u>	<u>Pour le Client :</u> (cachet et signature)
Nom / Raison sociale :	nom : qualité du signataire :
Signature :	signature :

Préambule

La société SITTI est une Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 000 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Tours sous le numéro 439 082 132, ayant son siège social rue Emile Dewoitine, ZA des Papillons à PARCAY-MESLAY (37210).

Elle intervient dans le domaine de la réalisation et de l'hébergement de sites web à destination des professionnels, pour les besoins directs et exclusifs de leur profession.

Dans le cadre de cette activité, la Société SITTI formalise ses relations contractuelles avec ses clients au moyen de Conditions particulières qui, tout en définissant les éléments essentiels (objet, prix) du Contrat, ne peuvent toutefois en viser toutes les modalités sans nuire à la facilité et à la rapidité des échanges.

C'est donc dans un souci de simplicité et de gain de temps que les présentes Conditions générales, auxquels renverront systématiquement les Conditions particulières de la Société SITTI, ont pour objet de définir les règles auxquelles est soumis tout Contrat conclu entre la Société SITTI et son Client pour la fourniture de produits et de prestations de services.

Son contenu est double:

- Le premier chapitre est consacré de manière générale à la formation, au contenu et aux effets découlant de tout Contrat entre SITTI et son Client.
- Les chapitres suivants contiennent quant à eux des stipulations particulières propres à chaque catégorie de produits ou de services que la Société SITTI est susceptible d'offrir à son Client dans le cadre d'un Contrat.

Concrètement, lorsque SITTI et son Client envisageront de contracter, il leur suffira d'exprimer leur engagement dans des Conditions particulières qui mentionneront la nature des prestations arrêtées, leur prix, et renverront aux stipulations applicables des présentes Conditions générales.

Définitions

Aux fins d'interprétation des présentes Conditions générales, les parties sont convenues des définitions suivantes.

« Contrat »

On entend par Contrat le contrat conclu entre les parties par suite de la remise par le Client des Conditions particulières signées, et leur acceptation tacite ou expresse par SITTI.

« Cas de Force majeure »

On entend par Cas de Force majeure tout événement présentant un caractère irrésistible pour SITTI.

Les parties s'accordent à considérer comme tels, sans que cette liste soit exhaustive :

- l'intervention du Client ou d'un tiers non autorisé dans la conception, la réalisation ou la mise en œuvre des produits ou services de la Société SITTI ;
- le dysfonctionnement des matériels informatiques de SITTI résultant d'un virus, une panne physique, ou une liaison Internet défectueuse, quelle qu'en soit la cause ;
- les inondations, orages, surtensions, incendies ;
- les variations de courant électrique ;
- les dérangements, encombrement, interruption ou panne des terminaux et réseaux télécommunications ;
- la nécessité de prévenir, empêcher ou stopper la diffusion au public d'un Contenu illicite ou dommageable ;
- tout acte de malveillance ou de fraude de la part de tiers ;

« Contenu »

On entend par Contenu tout ensemble de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature, destinés à figurer sur un Site web.

« Contenu illicite »

On entend par Contenu illicite tout Contenu portant atteinte à un intérêt protégé par l'Ordre juridique français ou d'un autre Etat, et susceptible de ce fait d'être prévenu, réparé ou réprimé au moyen de mesures ou sanctions de nature pénale, civile, administrative, ou d'autre nature.

Son considérés comme Contents illicites, notamment : la provocation à la haine raciale ; la violation du secret professionnel ; la diffusion de menaces ; la provocation au suicide ; l'atteinte à la vie privée ; l'atteinte au respect dû à la justice ; la diffusion de message violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, quand le message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur ; tout Contenu en infraction à la législation sur les prix ; tout Contenu portant atteinte à la vie privée, à l'image, à la réputation d'une personne ; tout Contenu mettant en œuvre ou reproduisant sans autorisation une invention brevetée, une marque déposée, un secret de fabrication, une œuvre de l'esprit, ou toute autre objet de propriété intellectuelle ; toute publicité fausse ou trompeuse ; etc.

« Contenu dommageable »

On entend par Contenu dommageable tout contenu de nature à engendrer un préjudice réparable, selon l'Ordre juridique français ou d'un autre Etat.

Sont considérés comme tels, notamment : tout Contenu constitutif de concurrence déloyale ou agissement parasitaire ; tout Contenu raciste, antisémite ou autrement discriminatoire ; tout Contenu vulgaire, obscène, diffamatoire.

« Internet »

Internet désigne différents réseaux de serveurs localisés en divers lieux à travers le monde, reliés entre eux à l'aide de réseaux de communication, et communiquant à l'aide d'un protocole spécifique connu sous le nom de TCP/IP

« Site web »

On entend par Site web l'infrastructure développée selon les formats informatiques utilisables sur l'Internet, comprenant des données de différentes natures, et notamment des textes, sons, images fixes ou animées, vidéos, bases de données, destinées à être consultées par les utilisateurs de l'Internet dans le cadre d'un accès libre ou payant.

« Centre serveur »

On entend par Centre serveur l'ensemble des ordinateurs et logiciels associés appartenant à SITTI ou que SITTI est autorisée à utiliser pour les besoins de son activité, qui sont connectés à des réseaux de communication les reliant à Internet.

« Hébergement »

On entend par hébergement les prestations de stockage et de traitement informatique d'un Site web, destinées à permettre au public connecté au réseau Internet de le consulter.

« HTML »

HTML (Hyper Text mark-Up Language) désigne le langage de transcription des documents spécifiquement accessibles au travers du Web.

« Nom de domaine »

On désigne par Nom de domaine l'ensemble de signes, composé d'une racine et d'une extension, qui est utilisé pour identifier un et un seul Site web et permettre son accès au public dans l'Internet.

Le Nom de domaine n'est pas en tant que tel, et en l'état du Droit, objet de propriété.

« Moteur de recherche »

On désigne par Moteur de recherche un type de Site web qui offre à ses utilisateurs la possibilité de rechercher sur Internet d'autres Sites web, correspondant à des critères définis, notamment, au moyen de mots-clés.

Chapitre 1 : Stipulations générales relatives à la formation, au contenu et aux effets du Contrat

1.1 Obligation générale de collaboration

1.1.1 Le sérieux et l'implication que SITTI est en droit d'attendre du Client garantissent l'adéquation et la qualité des produits et prestations qui lui seront fournis.

Pour cette raison, avant toute commande, il incombe au Client de pourvoir à la définition et au recensement complet de ses besoins réels, de ses contraintes et des objectifs à atteindre, en précisant clairement la nature et les caractéristiques des prestations et produits qu'il souhaite voir mis en œuvre.

Ces renseignements sont communiqués à SITTI en temps utile.

1.1.2 Par la suite, il appartiendra au Client de participer activement à la mise en œuvre des solutions retenues en respectant tous les prérequis et mises en garde qui lui auront été communiqués et en ne contraignant en aucune manière le travail de SITTI.

Il reviendra encore au Client :

- de s'assurer systématiquement de la conformité et de l'absence de défectuosité des produits et prestations convenus, dès leur délivrance ;
- de respecter, pendant et après l'exécution d'un Contrat, tous conseils, recommandations ou mises en garde qui lui seraient adressés par SITTI.

La présente clause s'applique sans préjudice des obligations particulières de collaboration stipulées dans les Chapitres suivants des présentes Conditions générales.

1.2 Devoir de conseil

A partir des renseignements fournis par le Client, SITTI s'efforce de lui proposer, parmi les produits et prestations qu'il fournit habituellement, la solution la plus adaptée à ses besoins.

Cette solution, une fois formalisée dans les Conditions particulières, est réputée satisfaire intégralement aux attentes du Client.

Dans l'hypothèse où il s'estimerait incomplètement renseigné sur les contraintes inhérentes à la mise en place ou à l'utilisation des produits et services convenus, il appartiendra au Client de s'enquérir auprès de SITTI de toute explication nécessaire.

SITTI n'assumera aucune responsabilité relative à l'adéquation d'un produit, d'une prestation ou d'un ensemble de prestations conçus, préconisés ou formulés par et sous la responsabilité d'un tiers.

1.3 Formation d'un Contrat

Un Contrat ne sera réputé conclu entre les parties qu'une fois accomplies l'une et l'autre des formalités essentielles suivantes :

Le Client remettra à SITTI, y compris par fax ou courrier électronique, des Conditions particulières portant son cachet et sa signature (ou celle de son représentant légal s'il s'agit d'une personne morale), en double exemplaire, accompagnées le cas échéant des acomptes prévus, cette formalité plaçant en position d'offrir pour une durée irrévocable de 15 jours ouvrés. En cas de rétractation dans ce délai et/ou avant la signature du procès verbal de réception, le Client devra payer à SITTI une somme égale à 600 € HT, à titre d'indemnité forfaitaire.

A moins que SITTI n'indique expressément au Client refuser l'offre ainsi formée, cette dernière sera réputée acceptée à son échéance, et le contrat conclu.

1.4 Preuve d'un Contrat

Les Conditions particulières signées de la main du Client ou de son représentant, de même que sa copie, lorsqu'elle résulte d'un fax ou d'un fichier numérique émis par le Client à destination de SITTI, constituent une preuve parfaite du Contrat formé entre les parties dans les conditions visées à l'article 1.3 ci-avant.

1.5 Contenu d'un Contrat

1.5.1 Les Conditions particulières signées par le Client et confirmées par SITTI, ses annexes lorsqu'elles existent, ainsi que les stipulations applicables des présentes Conditions générales contiennent tous les engagements des parties l'une à l'égard de l'autre. Ils remplacent et annulent toutes correspondances, propositions ou accords de principe antérieurs ayant trait à la même opération.

En cas de contradiction entre les documents contractuels, s'appliqueront par priorité et dans l'ordre suivant :

- les stipulations applicables des présentes Conditions générales, en toutes matières où il n'est pas expressément renvoyé aux Conditions particulières, qui prévalent en ce cas ;
- les Conditions particulières ;
- les annexes aux Conditions particulières, s'il en existe.

Tous et chacun des documents contractuels sont d'interprétation stricte : aucune autre obligation que celles qui y sont stipulées ne peut être retenue à la charge de SITTI.

1.5.2 Le contour et le domaine des obligations de la Société SITTI sont, selon la matière dont elles relèvent, clairement et distinctement définis dans les Chapitres 2 à 7 respectivement des présentes Conditions générales.

1.6 Nullité d'une clause

En cas de nullité de l'une ou l'autre des clauses des présentes Conditions générales, il reviendra au Juge saisi de lui substituer une clause de même portée produisant, dans la commune intention des parties, des effets de droit identiques.

Si cette substitution s'avérait impossible, le Contrat conclu entre les Parties n'en serait pas pour autant nul, et les autres clauses des présentes Conditions générales continueront à produire effet.

1.7 Divisibilité des Contrats

1.7.1 Les obligations des parties l'une à l'égard de l'autre, lorsqu'elles se rapportent à un produit ou service faisant exclusivement l'objet d'un des Chapitres qui suivent, sont réputées résulter d'un Contrat divisible et indépendant de tout autre Contrat entre les parties, lors même qu'elles seraient stipulées ensemble dans les mêmes Conditions particulières.

1.7.2 Lorsqu'un Contrat entre les parties est réputé divisible et indépendant :

- sa nullité ou sa résolution, totale ou partielle, n'emporte aucune conséquence sur la validité ou l'exécution d'un autre Contrat ;
- son inexécution par SITTI, totale ou partielle, ne permet pas au Client de suspendre l'exécution d'une obligation qu'un autre Contrat mettrait à sa charge.

1.7.3 Toutefois, par dérogation expresse à ce qui précède, en cas de défaillance du Client à l'une quelconque de ses obligations à l'égard de SITTI, cette dernière se réserve la faculté de suspendre l'exécution de tout ou partie de ses propres obligations, quand bien même elles résulteraient de Contrats distincts.

1.8 Transfert – cession du contrat

Le Client confère à SITTI la possibilité de soumettre au partenaire de son choix (notamment les Sociétés PARFIP France, LOCAM, ou KARMEN Development), au nom et pour le compte du Client, une demande de location financière portant sur tout ou partie des biens figurant aux Conditions particulières, susceptibles de se prêter à ce mode de financement.

Les éléments essentiels de la demande de location financière du Client, que SITTI sera autorisée à présenter au nom et pour le compte de ce dernier, seront déterminés par application de la « Demande de location financière » annexée le cas échéant aux présentes. A défaut d'une telle annexe, ces éléments essentiels seront déterminés par référence aux éléments essentiels de la relation

Sous réserve des conditions exigées par les organismes auprès desquels elle effectuera ces démarches, SITTI s'efforcera d'enregistrer l'un des Noms de domaine proposés par le Client dans le « Dossier de création » annexé aux Conditions particulières ou, à défaut, un Nom de domaine similaire retenu en accord avec le Client.

3.3.2 Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait recourir à un Nom de domaine d'ores-et-déjà enregistré à son profit, ce dernier fournira à SITTI toute assistance utile et lui donnera tout mandat pour effectuer, en son nom et pour son compte, toute démarche nécessaire auprès des organismes compétents en vue de rattacher ce Nom de domaine au Site web hébergé.

3.4 Démarrage de l'Hébergement

3.4.1 Il incombera au Client de remettre à SITTI les fichiers informatiques complets constituant le Site web dont l'Hébergement est sollicité, en langage de programmation HTML.

Toutefois, lorsque le Site web aura été réalisé par SITTI elle-même dans les conditions visées au Chapitre 2 des présentes Conditions générales, le Site web sera réputé remis à SITTI par et au moment de sa réception définitive par le Client, ainsi qu'il est expliqué à l'article 2.3.

3.4.2 A compter de la remise du Site web à SITTI, cette dernière disposera d'un délai indicatif d'un mois pour mettre en œuvre les moyens techniques relatif à l'Hébergement du Site web.

3.5 Disponibilité du Site web

Sous réserve de la survenance d'un Cas de Force Majeure, SITTI s'engage à maintenir la continuité de l'Hébergement du Site web 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Toutefois, il est expressément convenu que l'Hébergement sera susceptible d'être interrompu, aussi brièvement que possible, au cours interventions de maintenance du Centre serveur de SITTI.

En outre, le Client déclare bien connaître l'Internet, ses caractéristiques et ses limites et reconnaît notamment que :

- les transmissions de données sur l'Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique aléatoire, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée ;
- certains réseaux spécifiques peuvent dépendre d'accords particuliers et être soumis à des restrictions d'accès qui ne permettront pas l'accès au Site web hébergé sur le centre serveur de SITTI ;
- les utilisateurs du Site web hébergé sont susceptibles d'être localisés en tous lieux à travers le monde, et que partant, le contenu du Site web peut être reproduit, représenté ou, plus généralement, diffusé sans aucune limitation géographique ;
- les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées contre des détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels et plus généralement, de toutes informations à caractère sensible est effectuée par le Client à ses risques et périls ;
- la mise à disposition du Contenu du Site web aux utilisateurs peut faire l'objet d'intrusion de tiers non autorisés, et être en conséquence, corrompue en dépit de la délivrance par le Prestataire d'un accès protégé par mot de passe.

3.6 Mise à jour du Site web (option)

3.6.1 Par le Client

Sous la stricte condition que cette faculté soit prévue par les Conditions particulières, le Client aura la possibilité de modifier certains Contenus figurant dans son Site web, au moyen d'une interface d'administration à distance, à l'utilisation de laquelle il sera formé.

3.6.2 Par SITTI

Sous la stricte condition que cette faculté soit prévue par les Conditions particulières, le Client pourra solliciter par écrit de SITTI, selon la périodicité y définie, qu'elle mette à jour le Contenu du Site web.

Aucune demande de mise à jour ne sera admise si cette dernière devait avoir pour conséquence :

- de modifier ou mettre à jour le Contenu du Site web que le Client peut modifier ou mettre à jour lui-même au moyen de l'interface d'administration visée au 3.6.1 ci-avant ;
- de modifier les éléments essentiels communiqués dans le « Dossier création » annexé le cas échéant aux Conditions particulières, dans l'hypothèse où le Site web aurait été réalisé par SITTI dans les conditions visées au Chapitre 2 des présentes Conditions générales ;
- de porter le contenu d'une page du Site à plus de dix photographies ou dessins, trois mille signes et une animation ;
- de modifier plus de la moitié des Contenus du Site web ;
- de modifier les modules et fonctionnalités particuliers qui seront offerts aux utilisateurs du Site web ;
- de modifier la structure du Site web, notamment en y ajoutant de nouvelles pages ;
- de réaliser toute opération de programmation informatique.

Dans un délai indicatif d'un mois à compter de la réception des nouveaux Contenus, SITTI s'engage à délivrer au Client, par tous moyens, le Site web ainsi mis à jour.

A moins que le Client ne fasse valoir par écrit de quelconques réserves dans un délai de dix jours ouvrés à compter de ce moment, le Site web mis à jour sera réputé satisfaisant en tous points aux obligations contractuelles de SITTI. .

Si au contraire le Client entend formuler des réserves, SITTI devra effectuer les mises à jour et modifications nécessaires dans un délai de quinze jours ouvrés.

La procédure de réception décrite ci-avant sera renouvelée, le cas échéant, deux fois de suite. A moins que le Client ne démontre que le Site web n'est pas conforme à sa demande de mise à jour, toute nouvelle mise à jour de ce dernier donnera lieu ensuite à facturation supplémentaire.

Le Site web mis à jour n'est substitué au Site web hébergé et mis en ligne sur Internet qu'une fois réceptionné par le Client.

3.7 Gestion autonome du site web

Pour toutes les rubriques du site web ayant été déterminées lors de la signature du contrat comme étant en accès autonome, le Client bénéficiera d'une parfaite autonomie de gestion pour tout ce qui touche à l'intégration du contenu. Il sera également redevable de toutes les autres démarches notamment auprès de son établissement bancaire afin d'assurer le bon fonctionnement de son site web (par exemple dans le cas d'une vente en ligne).

Tout ce qui est en développement autonome n'est pas pris en compte dans les mises à jour trimestrielles et l'intégration de contenu par nos soins. Ces dernières ne s'appliquent que sur les rubriques où il n'existe aucun accès autonome. Sont également exclues des mises à jour trimestrielles

effectuées par SITTI les modifications relatives au clip vidéo. En conséquence, toute modification demandée par le client donnera lieu à facturation supplémentaire.

Il est considéré que le client a un accès autonome à une rubrique ou à un module lorsqu'il lui a été fourni un mot de passe et un login permettant d'entrer dans une interface de gestion. Etant précisé que la page contact ne peut être considérée comme relevant d'une gestion autonome de la part du client.

3.8 Durée initiale de l'Hébergement et tacite reconduction

L'Hébergement et les prestations accessoires y afférentes sont conclus pour la durée indivisible et irrévocable stipulée aux Conditions particulières.

Ces prestations seront par la suite automatiquement renouvelées, pour des périodes de 12 mois, selon des conditions et prix identiques, à moins que l'une ou l'autre des parties n'y mette fin par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'autre partie dans un délai minimum de trois mois avant le terme de la période contractuelle en cours.

3.9 Courrier électronique

Le Client disposera d'adresses de courrier électronique, dans la quantité déterminée aux Conditions particulières, personnalisées à partir du Nom de domaine du Site hébergé, placée sous sa garde matérielle et juridique.

L'usage, le fonctionnement et la gestion de ces adresses de courrier électronique seront placés sous la responsabilité exclusive du Client.

Il reviendra en outre au Client de contrôler régulièrement le fonctionnement de ses adresses de courriers électronique, la responsabilité de SITTI ne pouvant être recherchée en raison d'aucune interruption, indisponibilité, dysfonctionnement ou perte de courriers.

3.10 Soumission au référencement du Site web

SITTI s'engage exclusivement à référencer, auprès d'au minimum trois Moteurs de recherche parmi les plus usités en France, le Nom de domaine du Site web hébergé, ainsi que les mots-clés s'y rapportant, tels qu'ils ont été définis par et sous la responsabilité du Client dans les Conditions particulières ou leurs annexes.

Il est clairement entendu que ces opérations ne sauraient en aucun cas rendre certain ou maintenir le classement du Site web auprès des Moteurs de recherche, ce dernier dépendant d'éléments insurmontables, tels que : les moyens et méthodes mis en œuvre par les Moteurs de recherche, la formulation de la requête de recherche par l'utilisateur, le positionnement des autres Sites web sur Internet, etc.

3.11 Signalement des dysfonctionnements

Le Client pourra signaler à SITTI tout dysfonctionnement relatif à l'Hébergement du Site web, auprès d'un standard téléphonique accessible tous les jours ouvrés de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, ou par courrier électronique.

3.12 Responsabilité du Client

Le Client aura la garde juridique et matérielle du Site web durant toute la durée de l'Hébergement. Il portera la responsabilité en sa qualité d'éditeur, au sens des dispositions de l'article 6.III.1 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, de ce que le Contenu, l'usage et l'exploitation du Site web seront conformes à toutes les règles de droit, françaises ou étrangères, qui s'y trouveraient applicables.

Par suite de ce qui précède, il appartiendra notamment au Client, sans que cette liste soit exhaustive :

- de s'assurer en permanence que le Nom de domaine du Site web ne porte pas atteinte à un intérêt protégé par l'Ordre juridique français ou d'un autre Etat ;
- de s'assurer en permanence qu'aucun Contenu figurant sur le Site web ne présente un caractère illicite ou dommageable ;
- de s'assurer en permanence que le Site web comportera toutes les mentions obligatoires compte tenu de sa nature ou son Contenu ;
- de s'assurer en permanence que toutes les formalités ou déclarations nécessaires à la mise à disposition du public, l'usage ou l'exploitation du Site web ont été réalisées ;
- de s'assurer en permanence que l'usage des mots-clés utilisés aux fins du référencement du Site web sur Internet ne constitue ni une contrefaçon, ni un acte de concurrence déloyale ou parasitaire.

Pour ce faire, le Client s'entourera de tous conseils utiles auprès de professionnels du Droit.

SITTI sera légitimement fondée, dans l'hypothèse où elle apprendrait l'existence d'un manquement du Client aux obligations qui précèdent, de suspendre immédiatement à l'Hébergement du Site web.

Le Client garantira de plein droit et relèvera indemne SITTI de toute condamnation qui serait prononcée à son encontre à la demande d'un tiers au Contrat, par une Juridiction française ou étrangère, et ce quel qu'en soit le fondement, en raison du Contenu du Site web, des mots clés utilisés aux fins de son référencement, de son usage ou de son exploitation.

3.13 Prix

3.13.1 Le Client sera tenu de payer le prix convenu aux Conditions particulières, à titre de contrepartie de l'Hébergement du Site web pour toute la durée indivisible et irrévocable y stipulée.

A défaut de stipulation particulière des Conditions particulières, qui prévaudront en ce cas, le Client sera tenu de payer ce prix selon les modalités suivantes :

- 30% d'acompte à la commande ;
- le solde au démarrage de l'Hébergement.

3.13.2 Dans l'hypothèse où SITTI consentirait au Client un règlement échelonné du prix, les dispositions de l'article 1.10.3 sont applicables.

Chapitre 4 : Dispositions diverses

4.1 Formation professionnelle

Par suite de l'obtention de son numéro d'agrément en tant qu'organisme de formation, SITTI propose à ses clients de bénéficier d'une formation professionnelle.

Lorsque le Client aura choisi, dans les conditions particulières, de bénéficier de cette formation, SITTI lui fournira, par courrier ou en main propre, un dossier de formation, lequel contiendra tous les documents nécessaires à la parfaite information du Client concernant cette formation ; et notamment la convention de formation, ainsi que le programme pédagogique et les modalités d'organisation de la formation.